

siècles combinant les principes de la justice primitive avec la variété infinie des affaires humaines.»

Quel est l'élève qui ne se sentirait pas animé du désir de se livrer avec ardeur à l'étude d'une science admirée par des hommes aussi illustres? Or, l'un des moyens les plus efficaces d'y faire des progrès, c'est de suivre avec assiduité et sans aucune interruption les cours de vos professeurs. L'un des publicistes que j'ai cités, dit « qu'il est convaincu depuis longtemps que le meilleur moyen d'enseigner les éléments d'une science quelconque consiste dans l'usage des leçons publiques, usage adopté dans tous les lieux et dans tous les âges; que cet exercice, plus que tout autre, a pour effet de réveiller l'attention du disciple, d'abrégier ses travaux, de le guider dans ses recherches, de lui sauver l'ennui des études solitaires et de graver dans sa mémoire les principes de la science.» La promulgation de notre code civil et les cours de droit inaugurés dans les universités doivent donner une impulsion puissante aux études légales et les faciliter beaucoup.

A côté de votre intérêt personnel, messieurs les élèves, vous avez un autre motif de donner une attention sérieuse à l'enseignement universitaire, et ce motif, j'en suis sûr, vous l'appréciez, puisqu'il vous sera inspiré par un devoir de justice et de reconnaissance envers vos professeurs.

L'enseignement en général est une tâche laborieuse; mais l'enseignement universitaire l'est encore plus, et exige un grand labeur. Comme vos professeurs ont très peu de temps pour préparer leurs cours, surtout ceux qui se donnent tous les jours, comme les cours de droit romain et de droit civil, il faut un travail de tous les jours et des recherches multipliées, pour leur assurer l'éclat et le succès dont ils ont été couronnés jusqu'à présent.

La satisfaction la plus vive que puisse éprouver un professeur, le fruit le plus agréable qu'il puisse recueillir de ses veilles et de son labeur se trouvent dans la diligence et l'application de ses élèves et dans leurs succès. C'est une rémunération à laquelle nous attachons toujours beaucoup de prix, et que des élèves comme ceux auxquels j'ai l'honneur de m'adresser ne sauraient nous refuser.

Je dois peut-être faire observer qu'en parlant avec éloge de mes collègues de la faculté de droit, je me sens parfaitement à